

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 24 septembre 2010  
(convocation du 13 septembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à cpter de 11 h 45  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
Mme CARTRON Françoise à M. MAURRAS Franck jusqu'à 10 h 00  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques  
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT à cpter de 11 h 45  
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 00  
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick  
M. TURON Jean-Pierre à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 11 h 45  
Mme LACUEY Conchita à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 11 h 45  
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle à cpter de 11 h 30

M. EGRON Jean-François à Mme FOURCADE Michèle à cpter de 11 h 45  
M. GARNIER Jean-Paul à M. DUART Patrick à cpter de 10 h 15  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 15  
M. GUYOMARC'H Jean-Paul à M. JOUBERT Jacques à cpter de 11 h 20  
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine  
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic  
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme. DESSERTINE Laurence  
M. SENE Malick à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 12 h 08  
Mme WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**MARCHES PUBLICS - Bordeaux - Marché d'entretien et de maintenance des ascenseurs, monte-charges et escalators de l'hôtel communautaire - Appel d'offres ouvert lot 1 - AVENANT n°1 au marché 1001 7R**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a confié à la société OTIS, par marché passé en appel d'offres ouvert (lot 1, n° 10 017 R en date du 19 février 2010 - deuxième reconduction), la réalisation des prestations d'entretien et de maintenance des ascenseurs, monte-charges et escalators sur le bâtiment de l'hôtel communautaire.

Ce marché à bons de commande est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification et peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Suite à la réalisation du chantier de restructuration du bâtiment de l'Hôtel communautaire sis, Esplanade Charles de Gaulle à Bordeaux, une partie des installations dont OTIS assure la maintenance est condamnée. Il en est ainsi par exemple de la maintenance des ascenseurs Tour C et D. Les prestations de maintenance afférentes à ces installations n'ont donc plus lieu d'être exécutées.

Or, la rédaction du Bordereau des Prix Unitaires contractuel ne permet pas une telle décomposition des prestations. En effet, le Bordereau des Prix Unitaires ne prévoit que des coûts par groupe de 4 ascenseurs. Il convient donc de réaliser un sous-détail de ces prix intangibles afin de permettre le règlement à l'unité.

Les prestations commandées au titulaire sont et seront fonction de l'avancement des travaux de la restructuration. La planification établie nous permet par exemple de savoir que deux ascenseurs seront neutralisés d'ici un trimestre. Afin de ne payer que les prestations d'entretien et de maintenance effectivement exécutées par le titulaire, au fur et à mesure de l'avancement du chantier, il est nécessaire de sous détailler le Bordereau des Prix Unitaires contractuel. Ce faisant, l'adaptation du montant des visites de maintenance systématique sera possible.

Le montant contractuel du marché n'est pas modifié. Un sous détail des prix du Bordereau des Prix Unitaires est simplement ajouté aux pièces contractuelles du marché.

Toutes les autres dispositions du marché précité demeurent inchangées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le code des Marchés Publics et notamment son article 20,

**VU** le projet d'avenant mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

- suite aux travaux de restructuration de l'hôtel communautaire, une partie des prestations dévolues au titulaire du marché d'entretien et de maintenance des ascenseurs, monte charges et escalators de l'hôtel communautaire n'a plus lieu d'être exécutée,
- le Bordereau des Prix Unitaires contractuel ne permet pas une décomposition des prestations
- un sous détail des prix au Bordereau des Prix Unitaires doit être ajouté aux pièces contractuelles du marché par voie d'avenant.

Que cet avenant n'a ni pour objet, ni pour effet de bouleverser l'économie du marché initiale.

DECIDE

Article 1 :

Les termes du projet d'avenant n°1, ci-annexé, afférent au marché n°10 017R relatif aux prestations de maintenance et d'entretien des ascenseurs, monte-charge et escalators du bâtiment de l'hôtel communautaire sont approuvés.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°1, ci-annexé, afférent au marché n°10 017R (lot 1) relatif aux prestations de maintenance et d'entretien des ascenseurs, monte-charge et escalators du bâtiment de l'hôtel communautaire.

Article 3 :

Les prix contractuels ne sont pas modifiés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 6 OCTOBRE 2010</p> <p>PUBLIÉ LE : 6 OCTOBRE 2010</p>
---

M. MICHÈLE ISTE

